

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 25 juillet 2019

Le vingt-cinq juillet deux-mille dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 16 juillet 2019.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques

**Absent excusé :**

**Absente pour indisponibilité :** GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 0 administré et de Brigitte MAURAZ, Journaliste au Dauphiné Libéré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mademoiselle Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 14 juin 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Travaux :
  - Délibération poteau incendie place Paul Masset et point sécurisation village au Mollaret
  - Sécurisation Village : Point place Novel Catin + reprise devant la mairie
  - Point Route de la Vignette
  - Point Aménagement entrée d'agglomération route de Pré Collomb
  - Point Salle du Conseil Municipal
- Point urbanisme
- Questions et infos diverses
  - Compétence eau potable
  - Recours PLU
  - Le castelet
  - Veillées en Belledonnes
  - Rentrée scolaire 2019/2020
  - Divers

### I. Travaux

#### a. **Délibération poteau incendie place Paul Masset et point sécurisation village au Mollaret (Délibération N°1)**

Le Maire indique avoir reçu un devis de l'entreprise BLANC Frères TP concernant le remplacement du poteau incendie Place Paul Masset.

Ce devis s'élève à 3830€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BLANC Frères TP à hauteur de 3830€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

Les travaux de sécurisation « rue du Mollaret » sont en cours et seront terminés fin de semaine 31.

#### b. **Sécurisation Village : Point place Novel Catin + reprise devant la mairie**

Les travaux de démolition place Novel-Catin ont pris du retard. A noter que le muret au niveau de la fontaine sera conservé et dès le mois de septembre 2019 les élus et les propriétaires du bâtiment voisins conviendront d'un RDV pour la vente d'une partie du terrain. Enfin, une réunion publique sera organisée pour recueillir les suggestions des habitants quant à l'aménagement de la place.

Les travaux de reprise de la voirie devant de la place Novel-Catin à la Mairie sont reportés.

### **c. Point Route de la Vignette**

Les travaux sur la Route de la Vignette ont été réalisés.

Le Maire indique que dans le cadre de la TADE (Taxe Additionnelle sur les Droits d'Enregistrements) la commune percevra en 2019 53 490€ (soit + 23 804€ du fait du statut de commune défavorisée), dont 9393€ réservés aux travaux voiries.

### **d. Point Aménagement entrée d'agglomération route de Pré Collomb**

Les travaux sont en cours et seront terminés fin de semaine 31.

### **e. Point Salle du Conseil Municipal**

Les travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal commenceront le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et prendront fin au plus tard le 11 octobre 2019.

## **II. Point urbanisme**

Au 25 juillet 2019 la commune a enregistré 2 permis de construire, 1 permis de démolir, 7 déclarations préalables et 25 certificats d'urbanisme.

## **III. Questions Diverses**

### **a. Compétence eau potable**

Ce point a été abordé au comité des Maires. La communauté de commune a engagé un ingénieur pour se charger du dossier. A noter que la prise de cette compétence n'est pas une obligation. Le Maire préférera la fusion des deux syndicats : Chamoux et La Rochette.

### **b. Recours PLU**

En date du 11 juin 2019 le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté la requête de la SARL MILAN ainsi que la procédure d'annulation des deux CU négatifs.

### **c. Le Castelet**

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a fait savoir à Monsieur le Maire que Vacances Eole ne donneront pas suite à la visite.

Le 12 juillet un mail a été adressé en Mairie, voici le mail : « La Communauté de Communes a missionné Mme Elsa Martin, architecte du patrimoine, pour une étude de faisabilité en vue, soit de la réaffectation du château du Castelet, soit de sa déconstruction partielle en vue d'une mise en valeur à titre de vestige patrimonial.

La mission démarrera en septembre. Elle devra être achevée d'ici fin 2019. Nous conviendrons ensemble des modalités de restitution.

Il est proposé que Mme Martin visite le château et ses abords en septembre (date à définir), visite à laquelle vous serez convié. Vous pourrez au cours de cette rencontre évoquer les problématiques et enjeux propres à votre communes autour de ce château.

Il est demandé à Mme Martin de rencontrer les représentants de l'association « les amis de Montmayeur et de Villard-Sallet pour recueillir leur connaissance du site et leur point de vue quant au devenir du château, point de vue qui n'engagera pas la collectivité.

La Présidente adressera dans les tous prochains jours un courrier au Président de l'association pour l'informer des démarches engagées par la communauté de communes.

Je reviendrai prochainement vers vous pour vous communiquer des propositions de date de visite. »

#### **d. Veillées en Belledonne**

Les Veillées en Belledonne auront lieu le 28 septembre 2019 sur le thème du Vin et de la vigne.  
Une réunion de préparation/organisation est prévue le mardi 10 septembre 2019 à 19h00 en Mairie.

#### **e. Rentrée scolaire 2019/2020**

A la rentrée de septembre 2019, 141 enfants feront leur rentrée scolaire à l'Ecole des Tours Montmayeur, dont 29 enfants de Villard-Sallet = 11 maternelles et 18 élémentaires.

#### **f. Divers - TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE EN ECLAIRAGE PUBLIC (Délibération N°2)**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après et génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de la réalisation de travaux d'éclairage public visant à la performance énergétique de ce patrimoine, la valorisation financière de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins ce qui permettra à la commune de récupérer via le SDES la somme globale de 4700€ dans le cadre du remplacement de plusieurs points lumineux par de l'éclairage public « LED ». Pour rappel le montant global des travaux est de 6372€ HT. Le reste a charge pour la commune est donc de 1 672€ HT (2 006.40€ TTC).

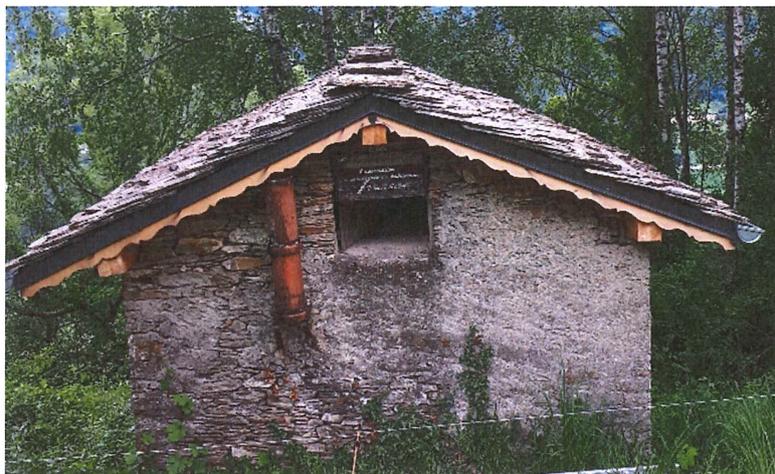
L'opération susmentionnée, située sur divers secteurs porte le numéro de dossier 2019-36.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- > **ACCEPTE** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ;
- > **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE concernés.

#### **g. Réfection toit du Sarto**

La commune s'est engagée pour la réfection du toit du Sarto. Les travaux sont terminés et le conseil municipal remercie l'agent technique pour la réalisation de cet ouvrage pour la rénovation du toit en Lauze.



La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 23 septembre 2019 à 20h00.  
La réunion préparatoire aura lieu le mardi 10 septembre 2019 à 20h00

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h45.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLBT



